



Siège Social :

8, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)
14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

Comité Syndical du mardi 5 avril 2022 à 18 heures 30
Salle de l'Orée du Bois – Cormelles le Royal
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de l'Orée du Bois à Cormelles le Royal, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

Etaient présents :

Catherine AUBERT, Stéphanie BLANCHEMAIN, Hélène BURGAT, Damien De WINTER, Didier FLAUST, Catherine GODARD, Jean-Marie GUILLEMIN, Joël JEANNE, Aude LE CAM, Nadine LEFEVRE-PROKOP, Gérard LENEVEU, Didier LIZORET, Josiane MALLET, Dominique MASSA, Marie-France MOLLET, Fabienne MOREL, Fabrice PINTHIER, Marc POTTIER, Florence REVEL BREE, Serge RICCI, Olivier VELASQUEZ.

Absentes excusées sans pouvoir :

Aurélie BARRET-RIBET, Isabelle PIERRE.

Absents excusés avec pouvoir :

Georgette BENOIST (pouvoir à Madame MALLET), Guy LECOEUR (pouvoir à Monsieur PINTHIER).

Secrétaire de séance : Fabrice PINTHIER

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Monsieur BRUNEEL, invité, s'est excusé.

Adoption du compte de gestion, rapporteur Jean-Marie GUILLEMIN

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par le comptable public, Monsieur Jean BRUNEEL, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Sur proposition de la commission Finances et Travaux du 29 mars 2022, le comité syndical à l'unanimité approuve le compte de gestion.

Adoption du compte administratif, rapporteur Jean-Marie GUILLEMIN

Section de fonctionnement

Recettes 2021	2 674 473,14 €
Dépenses 2021	2 591 589,79 €
Résultat de l'exercice 2021	82 883,35 €
Report de l'exercice N-1 (D001)	263 060,86 €
Résultat à affecter dans le cadre du BP 2022	345 944,21 €

Section d'investissement

Recettes 2021	157 773,80 €
Dépenses 2021	255 844,50 €
Résultat de l'exercice 2021	- 98 070,70 €
Report de l'exercice N-1 (D001)	- 113 863,90 €
Résultat à affecter dans le cadre du BP 2022	- 211 934,60 €
Reste à réaliser en dépenses	1 874,97 €
Reste à réaliser en recettes	0 €

Sur proposition de la commission Finances et Travaux du 29 mars 2022, Madame la Présidente s'étant retirée, le comité syndical à l'unanimité approuve le compte administratif 2021.

Affectation du résultat de l'année 2021, rapporteur Jean-Marie GUILLEMIN

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN propose d'affecter les résultats comme suit :

- Au compte 1068, en recette d'investissement, la somme de 213 809,57 € ;
- Au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, la somme de 132 134,64 € ;
- Au compte 001, résultat d'investissement reporté, la somme de -211 934,60 €.

Sur proposition de la Commission des Finances et des Travaux du 29 mars 2022, le comité syndical à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2021.

Budget primitif 2022, rapporteur Jean-Marie GUILLEMIN

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2022 par chapitres, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 2 884 246,64 € ;
- Section d'investissement : 500 770,31 €.

Par ailleurs, il précise que dans le cadre du budget primitif pour l'année 2022, des subventions sont sollicitées, d'une part, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) au titre du soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle des conservatoires pour l'année scolaire 2022/2023, ainsi qu'auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de la piscine de Colombelles (travaux estimés à ce jour à 1 454 748,00 euros HT).

Enfin, comme chaque année, il est proposé d'octroyer une subvention à Sud Collectivités et au Comité des Œuvres Sociales du S.I.V.O.M. des Trois Vallées d'un montant respectif de 600,00 € et de 10 783,73 €.

Sur proposition de la Commission des Finances et des Travaux du 29 mars 2022, ledit budget étant réputé voté par chapitre, le comité syndical à l'unanimité approuve le budget primitif 2022 ainsi que les demandes et octrois de subventions.

Madame MALLET réaffirme le besoin de revoir les clés de répartition des participations des communes et surtout de les mettre à jour. En effet, pour une partie, elles sont basées sur le potentiel fiscal des communes qui n'a pas été révisé depuis 2008.

Monsieur GUILLEMIN précise que ces critères incorporaient des principes de solidarité qui en effet doivent être mis à jour selon l'évolution des finances des communes.

Madame BURGAT indique que les investigations commencées en 2021 vont être reprises, en lien avec la Préfecture et la Trésorerie, et présentées au cours de l'année en commission Finances et Travaux.

Monsieur POTTIER demande une vigilance sur des évolutions brutales de ces participations (anticipations et accords nécessaires en amont) et que ces réflexions intègrent les débats en cours au sein de Caen la Mer sur d'éventuels transferts de compétences, notamment pour des piscines et conservatoires.

Monsieur LENEVEU demande qu'un courrier soit adressé à Monsieur Joël BRUNEAU pour avoir connaissance des arbitrages en cours sur la demande de transfert à Caen la Mer de la piscine de Carpiquet.

Madame BURGAT souligne qu'en effet les communes de Caen la Mer n'ont pas été informées de l'avancée de ces négociations. Un courrier sera donc envoyé rapidement.

Augmentation des tarifs du conservatoire de musique et de danse, rapporteur Jean-Marie GUILLEMIN

Monsieur GUILLEMIN propose, pour l'année scolaire 2022-2023, d'augmenter les tarifs de 2% pour l'ensemble des élèves, peu importe leur lieu de résidence. Cette revalorisation s'appliquant également aux tarifs de location d'instrument.

Il est proposé que les frais de dossier de 10,00 € par famille soient supprimés. En effet, davantage d'inscriptions se font de façon dématérialisée et la gestion de ce paiement, indépendant du paiement des leçons annuelles, pose des problèmes comptables lourds.

Enfin, il est également proposé que les frais de scolarité appliqués aux élèves issus de structures d'accueil pour personnes en situation de handicap soient maintenus à 70 €/élève/année scolaire.

Sur proposition de la Commission des Finances et des Travaux du 29 mars 2022, le comité syndical à l'unanimité approuve cette augmentation des tarifs du conservatoire.

Augmentation des tarifs des piscines, rapporteur Jean-Marie GUILLEMIN

Monsieur GUILLEMIN propose également une hausse de 2% des tarifs des piscines

- Tarifs applicables au public ;
- Tarifs de mise à disposition de créneaux avec enseignement aux établissements scolaires Hors SIVOM et autres structures ;
- Tarifs de mise à disposition ponctuelle des piscines sans enseignement.

Sur proposition de la Commission des Finances et des Travaux du 29 mars 2022, le comité syndical à l'unanimité approuve cette augmentation des tarifs des piscines à compter du 1^{er} septembre 2022.

Convention avec la ville de Mondeville sur l'affranchissement du courrier, rapporteur Hélène BURGAT

Depuis de nombreuses années, l'affranchissement du courrier du SIVOM des Trois Vallées est réalisé par les services de la ville de Mondeville. Cet affranchissement fait l'objet d'un remboursement de la part du SIVOM.

Il convient de régulariser ce mode de gestion par la mise en place d'une convention entre les deux collectivités. Le projet de convention a été préalablement soumis aux membres du Comité syndical.

Le comité syndical à l'unanimité approuve cette convention.

Convention sur la refacturation des frais de fonctionnement du château Bellemaist, rapporteur Hélène BURGAT

Par délibération du 27 février 2003, le conseil municipal de Mondeville a acté la mise à disposition du Château Bellemaist au profit du SIVOM des Trois Vallées, pour y installer son conservatoire de musique, et a sollicité le remboursement des frais occasionnés (fluides essentiellement).

Le SIVOM des Trois Vallées a autorisé le remboursement de ces frais de fonctionnement par délibération du 27 mars 2003.

Cependant, aucune convention ne semble avoir été signée entre les deux collectivités pour la mise en œuvre de ces décisions. Il convient donc de régulariser cette situation en autorisant la signature d'une convention qui a été préalablement soumise aux membres du comité syndical.

Le comité syndical à l'unanimité approuve cette convention.

Convention de groupement de commande avec Caen la Mer, rapporteur Hélène BURGAT

Madame BURGAT rappelle que le comité syndical du SIVOM du 3 mars 2020 avait adhéré au groupement de commande de Caen la Mer pour plusieurs marchés techniques permettant de mutualiser les procédures et de bénéficier de réductions de coûts.

Deux d'entre eux doivent faire l'objet de relances,

- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (marché d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2026)
- Vérification périodique des installations techniques (marché de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023)

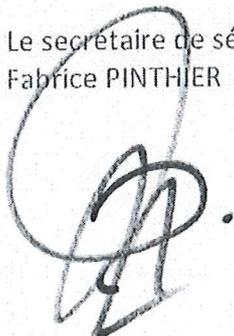
Dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de participer à nouveau aux deux marchés mentionnés ci-dessus.

La fiche descriptive de ces marchés a été transmise aux conseillers en amont de ce comité.

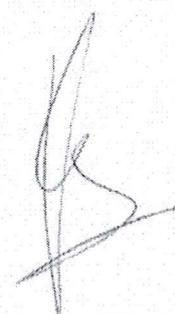
Le comité syndical approuve à l'unanimité la participation à ces deux marchés/accords-cadres.

La séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance
Fabrice PINTHIER



La Présidente
Hélène BURGAT



TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - ANNEE 2022/2023

Augmentation de 2 % (taux d'inflation 2022)

SIVOM

ENFANT FAMILIAL	QUOTIENT	De 0 € à	385 € à	721 € à	985 € à	1 540 € à	sup. à
		384,99 €	720,99 €	984,99 €	1 539,99 €	1 694,99 €	1694,99 €
JARDIN MUSICAL - EVEIL et INITIATION DANSE							
1er enfant		71 €	105 €	126 €	162 €	210 €	238 €
2ème enfant et plus (- 25 %)		53 €	79 €	95 €	122 €	158 €	179 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : JM, Danse et pratiques collectives (Big band, orchestres, ensembles, choeurs, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		141 €	211 €	254 €	330 €	427 €	472 €
2ème enfant (- 25 %)		106 €	158 €	191 €	248 €	320 €	354 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		78 €	116 €	140 €	182 €	235 €	260 €
DANSE							
1er enfant		114 €	168 €	203 €	262 €	343 €	376 €
2ème enfant (- 25 %)		86 €	126 €	152 €	197 €	257 €	282 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		63 €	92 €	112 €	144 €	189 €	207 €
ATELIERS collectifs :							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (condition : à partir de 13 ans ou classe de 4ème)							
et/ou							
- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents)							
(- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse							
- 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier : demi-tarif)							
PARCOURS DECOUVERTE MUSICALE (location instrument incluse) (condition : à partir du CE1, découverte de 5 pratiques musicales sur l'année scolaire)							
PARCOURS DECOUVERTE DANSE (condition : à partir du CE1, découverte des 3 danses sur l'année scolaire : classique, contemporaine, jazz)							
1 parcours : 141 € 2 parcours (demi tarif sur le 2ème) : 211 €							
PRATIQUES COLLECTIVES (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre et choeurs) et/ou							
66 €							
FORMATION MUSICALE							

ADULTE FAMILIAL	QUOTIENT	De 0 € à	385 € à	721 € à	985 € à	1 540 € à	sup. à
		384,99 €	720,99 €	984,99 €	1 539,99 €	1 694,99 €	1694,99 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : danse, culture musicale et pratiques collectives (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
		179 €	248 €	291 €	366 €	465 €	509 €
ATELIERS collectifs :							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (adultes/adolescents)							
et/ou							
- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents)							
et/ou							
- TECHNIQUE VOCALE POUR CHORISTES (condition : être inscrit dans une chorale)							
(- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse							
- 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier et plus : demi-tarif)							
1 cours : 237 € / 2 cours : 396 €							
DANSE							
1 discipline collective : 66 € 2 ou 3 disciplines collectives au choix : 134 €							
PRATIQUES COLLECTIVES (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre)							
FORMATION MUSICALE							
CULTURE MUSICALE (découverte des courants musicaux et d'œuvres musicales)							

HORS SIVOM

ENFANT FAMILIAL	QUOTIENT	De 0 € à	385 € à	721 € à	985 € à	1 540 € à	sup. à
		384,99 €	720,99 €	984,99 €	1 539,99 €	1 694,99 €	1694,99 €
EVEIL et INITIATION DANSE							
1er enfant		119 €	181 €	217 €	281 €	359 €	410 €
2ème enfant et plus (- 25 %)		89 €	136 €	163 €	211 €	269 €	308 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : JM, Danse et pratiques collectives (Big band, orchestres, ensembles, choeurs, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		249 €	359 €	440 €	565 €	734 €	813 €
2ème enfant (- 25 %)		187 €	269 €	330 €	424 €	551 €	610 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		137 €	197 €	242 €	311 €	404 €	447 €
DANSE							
1er enfant		200 €	287 €	354 €	452 €	589 €	653 €
2ème enfant (- 25 %)		150 €	215 €	266 €	339 €	442 €	490 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		110 €	158 €	195 €	249 €	324 €	359 €
ATELIERS collectifs :							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (condition : à partir de 13 ans ou classe de 4ème)							
et/ou							
- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents)							
(- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse							
- 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier : demi-tarif)							
PARCOURS DECOUVERTE MUSICALE (location instrument incluse) (condition : à partir du CE1, découverte de 5 pratiques musicales sur l'année scolaire)							
PARCOURS DECOUVERTE DANSE (condition : à partir du CE1, découverte des 3 danses sur l'année scolaire : classique, contemporaine, jazz)							
1 parcours : 249 € 2 parcours (demi tarif sur le 2ème) : 373 €							
PRATIQUES COLLECTIVES (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre et choeurs) et/ou							
93 €							
FORMATION MUSICALE							

ADULTE FAMILIAL	QUOTIENT	De 0 € à	385 € à	721 € à	985 € à	1 540 € à	sup. à
		384,99 €	720,99 €	984,99 €	1 539,99 €	1 694,99 €	1694,99 €
INSTRUMENT/CHANT, FM incluse (donne accès : danse, culture musicale et pratiques collectives (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
		286 €	397 €	478 €	603 €	772 €	850 €
ATELIERS collectifs :							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (adultes/adolescents)							
et/ou							
- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents)							
et/ou							
- TECHNIQUE VOCALE POUR CHORISTES (condition : être inscrit dans une chorale)							
(- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse							
- 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier et plus : demi-tarif)							
1 cours : 343 € / 2 cours : 565 €							
DANSE							
1 discipline collective : 93 € 2 ou 3 disciplines collectives au choix : 186 €							
PRATIQUES COLLECTIVES (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre)							
FORMATION MUSICALE							
CULTURE MUSICALE (découverte des courants musicaux et d'œuvres musicales)							

**Inscription dans plusieurs disciplines collectives -
sauf ateliers :** application du tarif le plus élevé

Plusieurs inscriptions enfants :
le contrat est établi en prenant le plus âgé en premier.

Calcul du quotient : Avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020)

Quotient = Revenu fiscal de référence
familial = 12 x nombre de parts fiscales

LOCATION INSTRUMENT SIVOM et HORS SIVOM	
Initiation (jusqu'au CP inclus)	80 €
1ère année (à partir du cycle I-1 pour les enfants)	91 €
2ème année	101 €
3ème année	114 €
4ème année	135 €
5ème année	162 €

Propositions tarifs	2021	2022	Tarifs Arrondis
Gratuit pour les - de 4 ans			
Entrée individuelle Enfants de 4 ans à 17 ans	1,90 €	1,94 €	1,95 €
Entrée individuelle Adultes à partir de 18 ans	2,30 €	2,35 €	2,35 €
Entrée individuelle Étudiants, Familles nombreuses, demandeurs d'emplois, personnes en situation de Handicap*	1,90 €	1,94 €	1,95 €
Entrée groupe Enfants (à partir de 10 personnes)	1,20 €	1,22 €	1,25 €
Entrée groupe Adultes (à partir de 10 personnes)	1,90 €	1,94 €	1,95 €
Entrée Visiteurs	1,90 €	1,94 €	1,95 €
CARTES			
Cartes 10 entrées individuelles Enfants	13,00 €	13,26 €	13,25 €
Cartes 10 entrées Adultes	20,60 €	21,01 €	21,00 €
Cartes 10 entrées Etudiants, familles nombreuses, demandeurs d'emplois, personnes en situation de Handicap*	13,00 €	13,26 €	13,25 €
LECONS			
Leçon de natation individuelle "Habitants du SIVOM"	8,60 €	8,77 €	8,80 €
Leçon de natation individuelle "Habitants EXTERIEURS"	10,90 €	11,12 €	11,15 €
STAGES DE NATATION COLLECTIFS			
4 séances de 30 minutes - uniquement pendant les petites vacances scolaires et les samedis matin à la			
Stage de natation "Habitants du SIVOM"	22,00 €	22,44 €	22,45 €
Stage de natation "Habitants EXTERIEURS"	25,30 €	25,81 €	25,80 €
STAGES DE NATATION COLLECTIFS			
3 séances de 30 minutes - uniquement pendant les petites vacances scolaires et les samedis matin à la			
Stage de natation "Habitants du SIVOM"	16,55 €	16,88 €	16,90 €
Stage de natation "Habitants EXTERIEURS"	19,00 €	19,38 €	19,35 €
ANIMATIONS			
carte valable 1 an à compter de la date d'achat pour une seule activité et sur l'une des deux piscines			
Carte 10 séances "Habitants du SIVOM"	58,70 €	59,87 €	59,90 €
Carte 10 séances "Habitants EXTERIEURS"	80,10 €	81,70 €	81,70 €
Carte 5 séances "Habitants du SIVOM"	29,30 €	29,89 €	29,90 €
Carte 5 séances "Habitants EXTERIEURS"	40,00 €	40,80 €	40,80 €
5% de remise sur le renouvellement d'une carte d'animations			
Carte 10 séances "Habitants du SIVOM"	55,80 €	56,92 €	56,95 €
Carte 10 séances "Habitants EXTERIEURS"	76,00 €	77,52 €	77,55 €
Carte 5 séances "Habitants du SIVOM"	27,90 €	28,46 €	28,45 €
Carte 5 séances "Habitants EXTERIEURS"	38,10 €	38,86 €	38,85 €
ANIMATIONS			
Tarif unitaire pour les animations ponctuelles			
Animation ponctuelle "Habitants du SIVOM"	5,90	6,02 €	6,00 €
Animation ponctuelle "Habitants EXTERIEURS"	8,00	8,16 €	8,15 €
Obtention d'un brevet de natation (entrée piscine non comprise)	3,45 €	3,52 €	3,55 €

*sur présentation d'un justificatif